

Rapport d'évaluation

**Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes**

de l'Institut supérieur d'informatique

29 juin 2004

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'Institut supérieur d'informatique (ISI), situé à Montréal, est un établissement d'enseignement francophone privé non subventionné fondé en 1986. Il est autorisé, par le ministère de l'Éducation, à offrir quatre programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) : *Réseaux informatiques et télécommunications*, *Programmation et conception de sites Web*, *Intégration de systèmes d'information*, *Réseaux informatiques et sécurité*. Il accueille un peu moins de 150 élèves et compte à son emploi quatorze personnes dont sept enseignants.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) de l'Institut comprend huit parties : les objectifs généraux de l'Institut, la définition de l'évaluation globale et de l'évaluation continue, les composantes de la politique (finalités et objectifs, partage des responsabilités, système d'information, mode de détermination des programmes à évaluer, processus d'évaluation), le devis d'évaluation, la réalisation de l'évaluation, le suivi, les mécanismes de révision de la PIEP et la conclusion.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la politique institutionnelle d'évaluation des programmes de l'Institut supérieur d'informatique (ISI), lors de sa réunion tenue le 29 juin 2004. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La PIEP comprend les composantes et les éléments essentiels pour encadrer les évaluations institutionnelles des programmes d'études. La Commission expose ci-après son appréciation de la politique et elle formule quelques remarques destinées à en améliorer certains aspects.

Finalités et objectifs

L'Institut a défini les modes d'évaluation continue et d'évaluation globale. Il a identifié des indicateurs de qualité de la formation offerte et des valeurs qui guident les évaluations de programmes; elles portent sur la faisabilité, l'utilité et la rigueur de la collecte des données

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*. Octobre 1994, 25 pages.

ainsi que sur le respect de la confidentialité. Les objectifs de la politique découlent des objectifs généraux de l'Institut et ils visent principalement à offrir une formation de qualité aux élèves.

Partage des responsabilités

Les responsabilités relatives à l'évaluation des programmes d'études sont réparties entre les membres de l'équipe de direction, les professeurs, les professionnels, le personnel technique et les élèves. Le partage des responsabilités est équilibré. La Direction générale assure un leadership constant tout au long du processus d'évaluation; la Direction des études effectue, entre autres, le suivi des rapports semestriels produits à l'aide du système d'information sur les programmes et elle veille à la réalisation des correctifs apportés au terme de l'évaluation continue et de l'évaluation globale.

La politique prévoit la création de trois comités d'évaluation formés des membres de l'équipe de direction, du coordonnateur du Service de placement et des professeurs des deux secteurs de formation, soit le secteur « réseau » et le secteur « programmation ». Le personnel technique participe aussi aux travaux des comités et les élèves et les diplômés sont consultés à différentes étapes du processus.

En somme, le partage des responsabilités engage la participation de tous les membres de l'Institut. Les responsabilités qui incombent au conseil d'administration (adoption ou modification de la PIEP, approbation du rapport d'autoévaluation et du plan d'action) pourraient toutefois être mentionnées dans la politique.

Système d'information sur les programmes

Le système d'information de l'Institut est en fonction depuis 1997. Ce système, intégré à l'intranet de l'Institut, contient de l'information sur le profil des élèves, compile le nombre d'inscriptions par cohorte et par programme, présente les résultats selon les principaux indicateurs de réussite, permet un contrôle des documents qui traitent des activités d'apprentissage (grilles des objectifs des cours, plans de cours, évaluations des apprentissages) et enregistre les évaluations des cours par les élèves, le taux de satisfaction des diplômés, des employeurs et les commentaires des professeurs. L'Institut a également développé une base de données sur le placement des élèves.

La gestion des données est sous la responsabilité des membres de l'équipe de direction. La Direction des études est responsable de l'évaluation continue des programmes; elle effectue une analyse des données du système d'information deux fois par année et dresse un bilan des résultats avec les professeurs et les employeurs, notamment en ce qui concerne le suivi des stages. Les élèves, les professeurs et le personnel technique ont accès à l'intranet et contribuent à documenter le système d'information.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

L'Institut prévoit évaluer globalement un programme à tous les deux ans. Ainsi, chacun de ses quatre programmes est évalué en profondeur dans un délai maximum de huit ans. L'évaluation d'un programme est déterminée selon la date d'obtention du permis en commençant par le programme le plus ancien. Cette section de la politique pourrait aussi mentionner que l'évaluation globale d'un programme est déclenchée au besoin, suivant l'examen d'un bilan ou à la lecture d'un rapport d'évaluation semestriel.

Processus d'évaluation d'un programme

L'Institut a déjà expérimenté le processus d'évaluation décrit dans sa politique lors d'une évaluation de programme en 2001. Il considère que ce processus, qui a fait l'objet d'une consultation générale lors de son élaboration, est adapté aux réalités de la formation offerte en informatique par l'Institut; il assure la qualité des programmes et la concordance de la formation avec les besoins du marché.

Le processus d'évaluation globale repose sur la formation des trois comités d'évaluation, chacun prenant en charge deux critères d'évaluation. Chaque comité effectue la collecte des données, l'analyse et présente un rapport intérimaire et une liste d'actions envisagées à la Direction générale. Le devis d'évaluation est décrit dans la politique; il comprend la composition des comités, des indicateurs relatifs aux critères d'évaluation et les données utiles à l'analyse. Dans l'ensemble, les critères d'évaluation couvrent les dimensions importantes d'un programme d'études.

La Direction générale recueille les rapports intérimaires des comités d'évaluation. Elle produit le rapport final qui fait l'objet d'une consultation auprès des élèves, des diplômés et des employés et elle est responsable, avec la Direction des études, de la mise en place des mesures visant à améliorer le programme évalué; un suivi est prévu lors des journées pédagogiques. Afin de compléter les règles qui encadrent le processus d'évaluation,

l'Institut gagnerait à indiquer, dans sa politique, comment il envisage la diffusion du rapport final, notamment au regard du droit du public à l'information.

Mécanisme de révision de la politique

L'Institut examine régulièrement son processus d'évaluation des programmes et il intègre les corrections nécessaires sans délai.

Conclusion

La Commission estime que la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études de l'Institut supérieur d'informatique (ISI) contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études. Les objectifs de la politique sont clairement définis et ils rejoignent ceux, plus généraux, de l'Institut. Le partage des responsabilités est équilibré et la Direction générale assume un leadership constant. La participation de tous les intervenants et des élèves est prévue. Le système d'information est fonctionnel et permet la compilation de plusieurs données de même que des analyses bien documentées. Le processus d'évaluation a déjà été expérimenté par l'Institut et il s'est avéré efficace. La Commission émet quelques remarques qui portent sur les responsabilités attribuées au conseil d'administration et la diffusion du rapport final afin de compléter certains aspects de la PIEP.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Chantal Bouchard, agente de recherche